



Préparer la retraite tout au long de la carrière

JSST du 4 novembre 2014
« Adapter le travail aux différents âges de la vie »

Le contexte

- ▶ Les plus de 50 ans représentent 32% des effectifs, 12,4% de plus de 55 ans en 2010
- ▶ Projection INSEE 16,8% des effectifs en 2020 (+ de 55 ans), + 7 points par rapport au privé – surreprésentation des A
- ▶ Recul de l'âge du départ (source COR)
 - ▶ Âge moyen de départ en 2010 58,4 ans
 - ▶ En 2012 60,2 ans
 - ▶ Prévision : 62,4 ans entre 2025 et 2060
- ▶ Allongement de la durée de cotisation (réformes successives)
 - ▶ Baisse du nombre de départs à la retraite



Les enjeux

- ▶ Enjeux RH et managériaux
 - ▶ Information des agents (droits statutaires),
 - ▶ Santé au travail : usure physique et psychologique
 - ▶ Maintien dans l'emploi
 - ▶ Avancement progression de la carrière ?
 - ▶ Management intergénérationnel
 - ▶ Place du manager de proximité
- ▶ Le déroulement de la fin de carrière est lié au parcours professionnel des agents
 - ➔ Anticipation tout au long de la vie professionnelle





APPRÉHENDER LES IMPACTS
PSYCHOLOGIQUES

Les représentations

- ▶ Que représente la fin de la vie active :
 - ▶ Mort sociale ?
 - ▶ Délivrance ?
- ▶ La retraite : un moment de transition

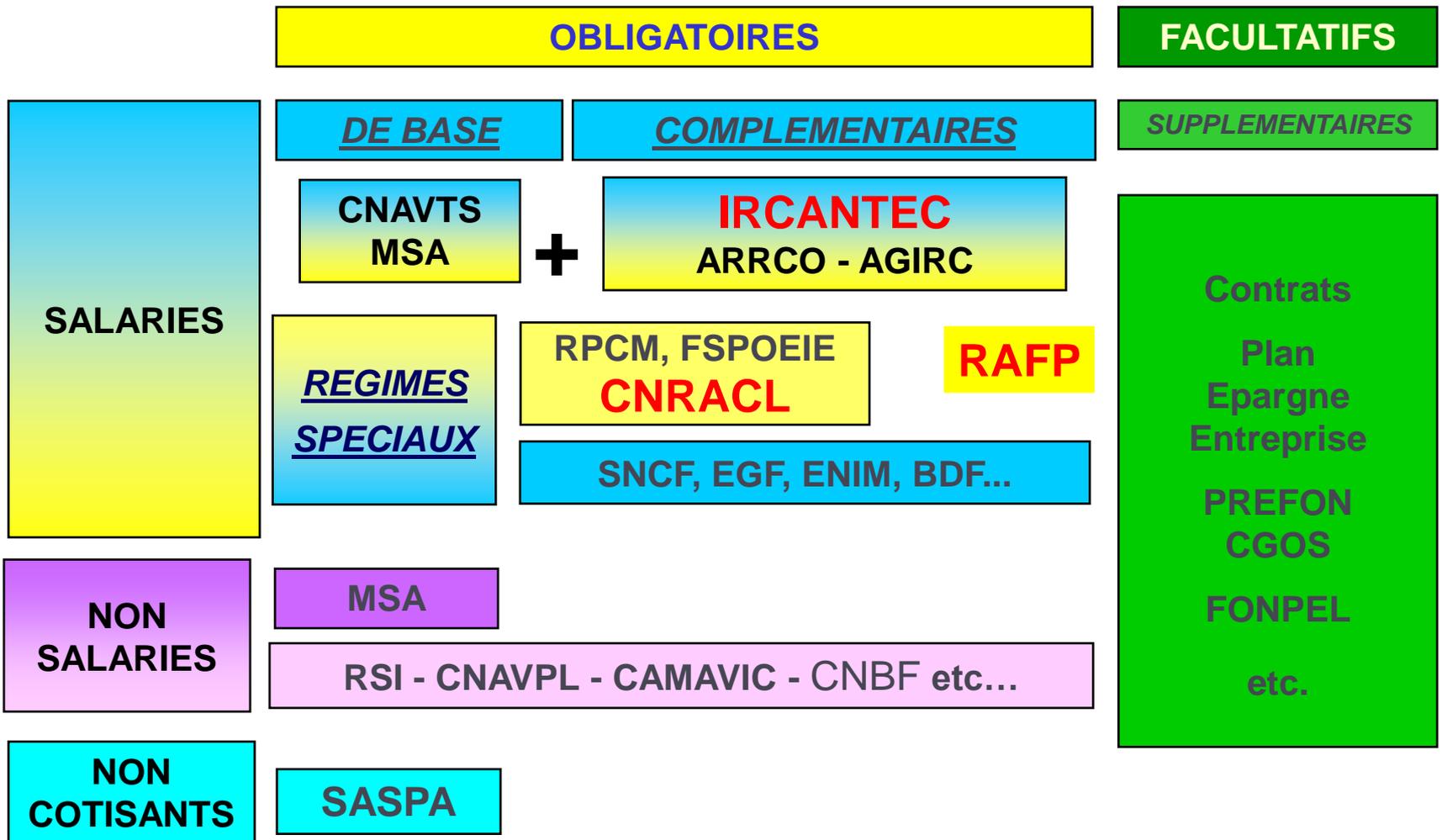


-
- ▶ Les facteurs facilitant ou freinant l'entrée dans la retraite :
 - ▶ Le modèle de transition des 4 S
 - ▶ Place de l'institution et représentations de l'employeur
 - ▶ Quelques pistes de réflexion



INFORMER TOUT AU LONG DE LA VIE
PROFESSIONNELLE

Les principaux régimes de retraite en France



Quelques rappels

- ▶ **La constitution de la retraite**
 - ▶ Une pension servie par la CNRACL
 - ▶ Une retraite additionnelle servie par le RAFP
- ▶ **La Durée d'Assurance**
 - ▶ Augmentation progressive pour les générations nées entre le 1^{er} janvier 1958 et celles nées à compter du 1^{er} janvier 1973
 - ▶ 172 trimestres pour les agents nés à partir de 1973



Durée d'assurance

Année des 60 ans de l'agent	Nombre de trimestres	Année des 60 ans de l'agent	Nombre de trimestres
jusqu'en 2003 (tous fonctionnaires)	150	2018 (né en 1958)	167
2004 (né en 1944)	152	2019 (né en 1959)	167
2005 (né en 1945)	154	2020 (né en 1960)	167
2006 (né en 1946)	156	2021 (né en 1961)	168
2007 (né en 1947)	158	2022 (né en 1962)	168
2008 (né en 1948)	160	2023 (né en 1963)	168
2009 (né en 1949)	161	2024 (né en 1964)	169
2010 (né en 1950)	162	2025 (né en 1965)	169
2011 (né en 1951)	163	2026 (né en 1966)	169
2012 (né en 1952)	164	2027 (né en 1967)	170
2013 (né en 1953)	165	2028 (né en 1968)	170
2014 (né en 1954)	165	2029 (né en 1969)	170
2015 (né en 1955)	166	2030 (né en 1970)	171
2016 (né en 1956)	166	2031 (né en 1971)	171
2017 (né en 1957)	166	2032 (né en 1972)	171
		2033 et + (né en 1973 et +)	172

▶ Les conditions de départ à la retraite

▶ Âge de départ à la retraite

- ▶ 60 ans pour les agents nés avant le 01/07/1951
- ▶ 62 ans pour les agents nés à compter du 01/01/1955

▶ Les départs anticipés

- ▶ Carrières longues
- ▶ Parents de 3 enfants ou d'un enfant handicapé (invalidité au moins égale à 80%)
- ▶ Conjoint d'une personne handicapée (invalidité au moins égale à 80%)
- ▶ Catégorie active

▶ La limite d'âge

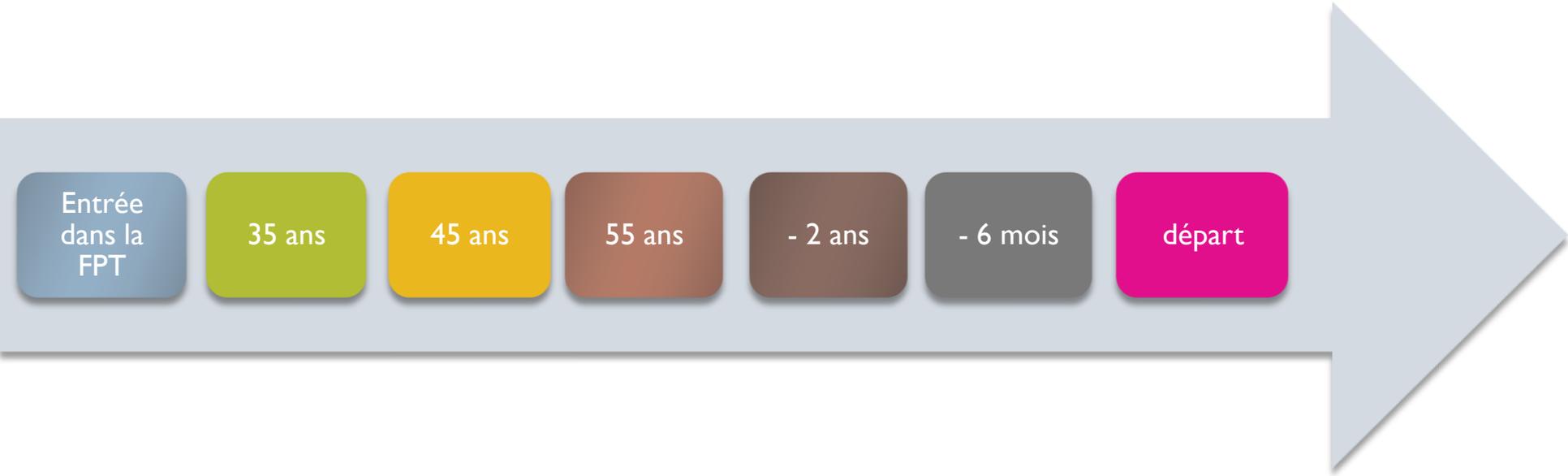
- ▶ Relèvement progressif de la limite d'âge de 65 à 67 ans pour la catégorie sédentaire



La limite d'âge

Catégorie sédentaire					
Date de naissance	Limite d'âge avant la réforme	Date à laquelle la limite d'âge est atteinte avant réforme	Décalage de la limite d'âge après réforme	Limite d'âge après réforme	Date à laquelle la limite d'âge est atteinte après réforme
Avant le 01/07/1951	65 ans	avant le 1/07/2016	/	65 ans	avant le 1/07/2016
Du 1/07/1951 au 31/12/1951	65 ans	Du 01/07 au 31/12/2016	+ 4 mois	65 ans 4 mois	Du 1/11/2016 au 30/04/2017
Du 1/01 au 31/12/1952	65 ans	Du 01/01 au 31/12/2017	+ 9 mois	65 ans 9 mois	Du 01/10/2017 au 30/09/2018
Du 1/01 au 31/12/1953	65 ans	Du 01/01 au 31/12/2018	1 an et 2 mois	66 ans 2 mois	Du 01/03/2019 au 28/02/2020
Du 1/01 au 31/12/1954	65 ans	Du 01/01 au 31/12/2019	1 an et 7 mois	66 ans 7 mois	Du 01/08/2020 au 31/07/2021
A partir du 01/01/1955	65 ans	A partir du 01/01/2020	2 ans	67 ans	a/c du 01/01/2022

Préparer la retraite tout au long de la carrière

A large grey arrow pointing to the right, containing a sequence of seven colored boxes representing milestones in a career timeline.

Entrée
dans la
FPT

35 ans

45 ans

55 ans

- 2 ans

- 6 mois

départ



Dès l'intégration, l'embauche

Entrée
dans la
FPT

- ▶ Le seuil d'affiliation CNRACL
- ▶ Éléments entrant dans la constitution du droit
 - ▶ Validation des services de non titulaire (en voie d'extinction)
 - ▶ Rachat des études supérieures
 - ▶ Sur-cotisation en cas de temps partiel
 - ▶ Les services militaires



À chaque étape de la carrière

▶ **Le droit à l'information (DAI)**

Entrée
dans la
FPT

Droit à l'information : L'information aux nouveaux assurés

35 ans

À partir de 35 ans (puis tous les 5 ans) : Relevé de Situation Individuelle (RIS)

45 ans

À partir de 45 ans : Entretien d'Information Retraite (EIR)

55 ans

À partir de 55 ans : l'Estimation Indicative Globale (EIG)

Le Relevé de situation individuelle en ligne (RISe) (tout au long de la carrière)

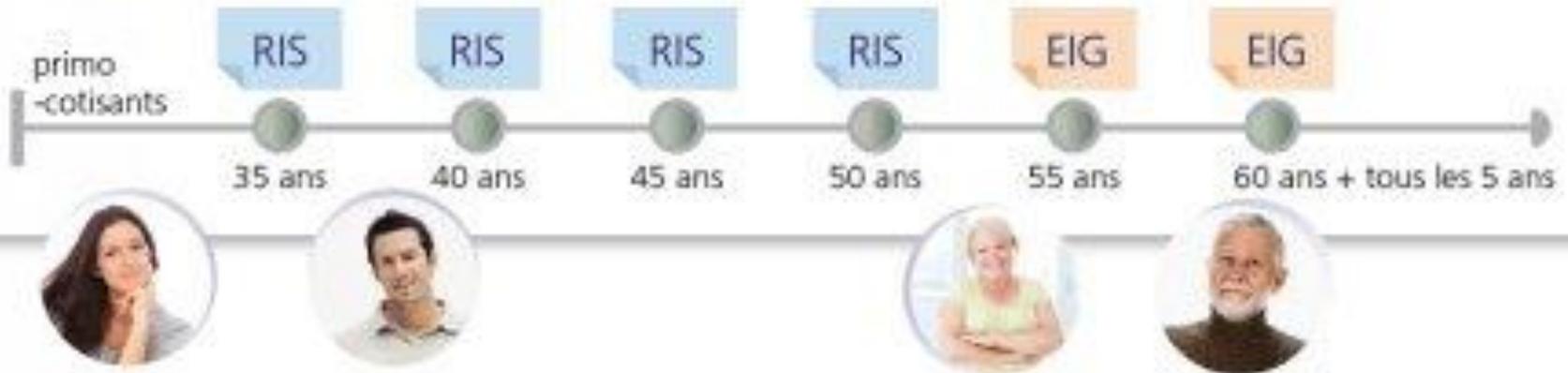


Synthèse du droit à l'Information

Relevé de situation individuelle en ligne (à la demande et à tout âge)

Information aux nouveaux assurés

Entretien information retraite (à la demande)



Avant le départ de l'agent

▶ Liquidation du droit

- 6 mois

▶ Demande de l'agent

▶ Transmission du dossier à la CNRACL au moins 3 mois avant la date

▶ L'accompagnement du service retraite du CIG



Le service retraite du CIG

- ▶ Assistance et expertise en application avec la réglementation CNRACL
- ▶ Vérification, préalable à l'envoi à la Caisse, de dossiers dématérialisés ou papiers relatifs
 - ▶ Régularisation des cotisations
 - ▶ Validation des services
 - ▶ Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC
 - ▶ Dossier d'étude des droits à pension
- ▶ Informer, former et accompagner les gestionnaires des collectivités ainsi que les agents de ces collectivités
 - ▶ sur la réglementation et les procédures : Droit à l'information, régime CNRACL et IRCANTEC et RAFP



ANTICIPER ET GÉRER LES FINS DE CARRIÈRES

Accompagner les agents tout au long de leur carrière



▶ Les outils de la santé au travail

- ▶ La prévention des risques professionnels :
 - ▶ L'évaluation des risques professionnels : le DU
- ▶ Les acteurs clés :
 - ▶ Le médecin de prévention, l'assistant social du travail, le conseiller prévention , le psychologue du travail...
 - ▶ Travail pluridisciplinaire autour de la santé au travail et politique handicap
- ▶ La mobilité et la formation dans une perspective GPEC



55 ans

- ▶ Bilan de fin de carrière : rôle spécifique des médecins de prévention
 - ▶ Autour de 55 ans, évaluer les suites santé liées à l'activité
 - ▶ Relevé des expositions antérieures (amiante et CMR)
 - Parcours professionnel de l'agent
 - Fiche d'exposition individuelle
 - ▶ Orientation vers une surveillance médicale post-exposition
 - ▶ Bilan des IPP en fin de carrière, impacts sur l'ATI
-



Accompagner les agents tout au long de leur carrière

▶ L'assistant social du travail



- ▶ Accès au droits : info droit retraite, lien régime général et CNRACL, orientation vers les partenaires, ...
- ▶ Accompagnement de l'agent : démarche en vu d'accéder aux droits, sur les questionnements relatifs à la carrière, relais entre l'agent et la collectivité
- ▶ Conseil à la collectivité : dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire, sur des situations individuelles ou mise en place d'actions collectives (préparation à la retraite)...



L'accompagnement de la fin de carrière

▶ La transmission des savoirs

▶ Tutorat : dispositif formatif

- ▶ Formalisé

- ▶ Tripartite (agents, apprenti, CT)

- ▶ Long

- ▶ Il permet par exemple de :

- valoriser les compétences des agents en fin de carrière et la transmission

- repositionner les agents en reclassement sur des postes vacants ;

- ▶ Tuilage : dispositif permettant d'assurer la transition entre un agent sur le départ et son remplaçant

- ▶ Souple

- ▶ Court (2/3 semaines)



L'accompagnement de la fin de carrière

- ▶ Faciliter la transition entre activité et retraite

- 2 ans

- ▶ Le télétravail
- ▶ cumul retraite CNAV/ activité à temps partiel

- ▶ Actions de sensibilisation

- 2 ans

- ▶ Formation de préparation à la retraite
- ▶ Projet du service ASPT

- ▶ Ritualisation du départ

- ▶ Pot de départ institutionnalisé
- ▶ Cérémonie des retraités

départ

- ▶ Mutualisation des expériences





QUESTIONS...